



SEL DETACHEUR

Chemwatch: 2467

Version Num: 14.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 13/03/2019

Date d'impression: 21/11/2022

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SEL DETACHEUR
Nom Chimique	carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)
Synonymes	carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3); CARBONATE DE DISODIUM, COMPOSÉ AVEC LE PEROXYDE D'HYDROGÈNE(2:3); carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3); CARBONATE DE DISODIUM-PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2:3); CARBONATE DE DISODIUM—PEROXYDE D'HYDROGÈNE (2:3); CARBONATE-DE-DISODIUM--PEROXYDE-D'HYDROGÈNE- (2:3); DISODIUM CARBONATE-HYDROGEN PEROXIDE (2:3); percarbonate-de-sodium
Nom d'expédition	SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE
Formule chimique	$C-H_2-O_3 \cdot 3/2 H_2-O_2 \cdot 2 Na CH_2O_4 \cdot 2Na$
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro CAS	15630-89-4
Numéro EC	239-707-6
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457268-30-XXXX, 01-2120769934-37-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com



SEL DETACHEUR

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	National Poison Centre	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32 (0)70 245 245	+32 2 700 63 06
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H272 - Matières solides comburantes, catégories de danger 2, H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
----------------	--



SEL DETACHEUR

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser des jets d'eau pour l'extinction
P301+P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ un secouriste /en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

2.3. Autres dangers

Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire*.

REACH - Art.57-59 : Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids] Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1.15630-89-4 2.239-707-6 3.Pas Disponible 4.01-2119457268-30-XXXX 01-2120769934-37-XXXX	>98 <u>carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)</u>	Matières solides comburantes, catégories de danger 2, Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H272, H302, H315, H318, EUH066 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
Pas Disponible		decomposes in water to produce	Sans Objet	Pas Disponible
1.7722-84-1 2.231-765-0 3.008-003-00-9 4.01-2119485845-22-	<u>PEROXYDE D'HYDROGÈNE</u>	Liquides comburants, catégorie de danger 1, Toxicité aiguë (par	Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 70 %**** Ox. Liq. 2; H272: 50%≤C<70%	Pas Disponible

Suite...



SEL DETACHEUR

1.Numéro CAS			Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
2.EC Num	%[poids]	Nom			
3.Numéro index					
4.Numéro REACH					
XXXX 01-2120763149-48-XXXX			voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1A; H271, H302, H332, H314 [2]	**** * Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2; H315: 35 %≤C<50% Eye Dam. 1; H318:8%≤C< 50 % Eye Irrit. 2;H319:5%≤C < 8% STOTSE 3; H335: C ≥ 35 %	
1.497-19-8 2.207-838-8 3.011-005-00-2 4.01-2119485498-19-XXXX 01-2120762791-48-XXXX		<u>CARBONATE</u> <u>DE DISODIUM</u>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H319 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

3.2.Mélanges

Voir les Informations sur les ingrédients dans la section 3.1

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▸ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▸ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▸ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▸ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▸ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▸ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▸ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▸ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▸ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▸ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▸ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▸ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.

Suite...



SEL DETACHEUR

Ingestion

• EN CAS D'INGESTION, FAITES APPEL A UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

- Demandez conseil auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin
- Il est probable qu'un traitement hospitalier d'urgence soit nécessaire
- En attendant, la personne doit être prise en charge par un secouriste formé qui prendra des mesures d'accompagnement selon la situation observée et l'état du patient
- Si l'intervention immédiate d'un médecin est possible, le patient doit lui être confié et un exemplaire de la FDS doit lui être remis. Il appartiendra ensuite au spécialiste médical, et à lui seul, de prendre toute autre action.
- Si aucune intervention médicale ne peut avoir lieu sur le site de travail ou ses environs, transférez le patient à l'hôpital avec un exemplaire de la FDS.

Lorsque qu'une intervention médicale immédiate ne peut avoir lieu, ou lorsque le patient est à plus de 15 minutes d'un hôpital, ou sans avis contraire d'un spécialiste:

- **PROVOQUEZ** des vomissements chez le patient en insérant les doigts vers l'arrière de sa gorge, **UNIQUEMENT SI LE PATIENT EST CONSCIENT**. Pencher le patient vers l'avant ou le coucher sur le côté gauche (tête en arrière si possible) pour maintenir ouvertes les voies respiratoires et empêcher l'inhalation du produit.

REMARQUE: Portez des gants de protection pour provoquer le mécanisme de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition grave ou souvent répétée à des matériaux contenant de fortes doses d'alcalin :

- Les problèmes respiratoires sont rares mais se produisent parfois à cause d'un œdème des tissus mous. Sauf si une intubation endotrachéale peut avoir lieu avec une vision directe, la cricothyroïdotomie ou la trachéotomie doivent être envisagées. L'oxygène est administré comme prescrit.
- La présence de choc suggère une perforation et requiert une voie intraveineuse et l'administration de liquides.
- Les dommages dus aux alcalins corrosifs ont lieu par nécrose liquéfactionnaire là où la saponification des graisses et la solubilisation des protéines permet une pénétration profonde dans le tissu. Les alcalins continuent de nuire après l'exposition.

INGESTION:

- Le lait et l'eau sont les meilleurs diluants L'adulte ne peut boire que des verres d'eau
- Les agents neutralisants ne doivent jamais être administrés car la réaction exothermique peut faire des dégâts.
- * La catharsis et l'emesis sont tout à fait contre-indiquées
- * Le charbon actif n'absorbe pas l'alcalin
- * Un lavement gastrique ne doit pas être entrepris.

Les soins sont :

- Supprimez l'alimentation par voie orale au début.
- Si l'endoscopie confirme la blessure transmucoale, commencez la prise de stéroïdes seulement dans les premières 48 heures.
- Évaluez avec précision la taille de la nécrose tissulaire avant d'envisager le recours à l'intervention chirurgicale. d. Les patients doivent être encouragés à rechercher des soins médicaux dès qu'ils ont des difficultés pour avaler. (dysphagie)

PEAU ET YEUX :

- La blessure doit être irriguée pendant 0-0 minutes.
- Les blessures aux yeux requièrent de la saline.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

Le peroxyde d'hydrogène à des concentrations modérées (5 % ou plus) est un puissant oxydant.

- Un contact direct avec les yeux provoquera vraisemblablement un dommage à la cornée, tout particulièrement en cas d'absence de rinçage immédiat. Une évaluation ophtalmologique précise est recommandée et la possibilité d'une thérapie corticostéroïde doit être envisagée.
- En raison de la probabilité des effets systémiques pour tenter d'évacuer le contenu de l'estomac via des vomissements, une induction ou un lavage gastrique doit être évité.
- Il existe toutefois une très faible probabilité pour qu'une sonde nasogastrique ou orogastrique soit requise pour la réduction d'une distension importante due à la formation de gaz.

Fisher Scientific SDS

Suite...



SEL DETACHEUR

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

POUR LES PETITS FEUX :

- UTILISER DES QUANTITES IMPORTANTES D'EAU.
- **NE PAS utiliser de produits chimiques secs, de CO2 ou de mousse.**

POUR LES FEUX IMPORTANTS :

- Noyer la zone avec de l'eau à partir d'une position à l'ab

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.
------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau ▸ Lutter contre le feu à partir d'une distance de sécurité avec un abri adéquat. ▸ Les extincteurs ne doivent être utilisés que par un personnel entraîné. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds . ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▸ Si le feu devient incontrôlable, évacuer le personnel et prévenir lors de l'entrée dans la zone. ▸ L'équipement doit être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Ne brûlera pas mais augmente l'intensité du feu. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▸ Les containers affectés par la chaleur demeurent à risque. ▸ Un contact avec des combustibles tels que bois, papier, huile ou métal en poudre fine peut produire une combustion spontanée ou une violente décomposition. ▸ Peut émettre des fumées irritantes, toxiques ou nocives. La décomposition peut produire des fumées toxiques de: oxydes de métal

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement. ▸ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▸ Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire. ▸ Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection. ▸ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable sec, de la terre, un produit inerte ou de la
------------------------	---

Suite...



SEL DETACHEUR

	vermiculite. ▸ NE PAS utiliser de sciure car un feu pourrait se déclarer. ▸ Ramasser les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. ▸ Neutraliser/décontaminer la zone.
Eclaboussures Majeures	NE PAS toucher le produit éclaboussé ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Ne pas fumer, aucune lumière à nu ou source d'allumage. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou tout autre matériau propre et inerte. ▸ NE JAMAIS UTILISER d'absorbants organiques tels que sciure, papier ou vêtement. ▸ Utiliser des équipements anti-étincelles et anti-explosion. ▸ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un possible recyclage. ▸ Eviter une contamination avec des matières organiques pour prévenir un feu ou une explosion. ▸ NE PAS mélanger le produit frais et celui récupéré . ▸ Collecter les résidus et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. ▸ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. ▸ Décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▸ Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. ▸ Fournir une ventilation adéquate. ▸ Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. ▸ Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles. ▸ Conserver au frais, au sec et loin des produits incompatibles. ▸ Eviter tout contact physique avec les containers. ▸ NE PAS ré-emballer ou retourner les portions inutilisées dans les containers d'origines. ▸ Ne retirer que la quantité nécessaire pour un usage immédiat. ▸ Une contamination peut conduire à une décomposition conduisant à une possible forte chaleur et un incendie. ▸ Durant la manipulation, NE JAMAIS fumer, boire ou manger. ▸ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▸ Utiliser uniquement des procédures de travail professionnelles. ▸ Suivre les directives de stockage et de manipulation du fabricant.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Conserver dans les containers d'origine. ▸ Conserver les containers aussi bien fermés que lors de la livraison. ▸ Conserver dans une zone fraîche et bien ventilée. ▸ Conserver au sec. ▸ Conserver à l'abri et loin des rayons lumineux. ▸ Conserver loin des matières inflammables ou des combustibles, débris et déchets. Un contact peut provoquer un feu ou une violente réaction.

Suite...



SEL DETACHEUR

- Conserver loin des produits incompatibles et des containers de produit alimentaire.
- **NE PAS empiler sur un sol en bois ou des palettes.**
- Protéger les containers contre les dommages physiques.
- Vérifier régulièrement contre les fuites.
- Suivre les recommandations de stockage et d'utilisation du fabricant.

De plus, les biens de la classe 5.1, le groupe d'emballage II doit être:

- Stockés sous forme de pile de manière à ce que la hauteur de la pile n'excède pas 1 mètre
- la quantité maximale dans une pile n'excède pas 1000 tonnes à moins que le lieu soit pourvu d'extincteurs automatiques
- La hauteur maximale de la pile n'excède pas 3 mètres dans le cas où la pièce est pourvue d'extincteurs automatiques ou 2 mètres sinon.
- La distance minimale entre deux piles n'est pas moins de 3 mètres dans le cas où la pièce est pourvue d'extincteurs automatiques ou 2 mètres sinon.
- La distance minimale par rapport aux murs n'est pas inférieure à 1 mètre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Le récipient en verre convient aux quantités de laboratoire NE PAS utiliser de containers en aluminium galvanisés ou plaqués . ▸ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. Pour les matériaux à faible viscosité et les solides: ▸ Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. ▸ Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) et les solides: ▸ Emballages possédant un chapeau démontable et ▸ conserves avec une fermeture à friction devraient être utilisés. Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes *. De plus, quand l'emballage interne est en verre et contient des liquides du groupe d'emballage I et II, doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber tout déversement *. * A moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.
Incompatibilité de Stockage	▸ Les agents oxydants inorganiques peuvent réagir avec les agents réducteurs pour générer de la chaleur et des produits qui peuvent être gazeux (provoquant une pressurisation des containers fermés). Les produits peuvent eux-mêmes être capables d'autres réactions (telle que combustion dans l'air). ▸ En général, les éléments organiques possèdent quelques pouvoir réducteur et peuvent en principe régir avec des éléments dans cette classe. L'activité réelle varie grandement avec l'identité de l'élément organique. ▸ Les agents oxydants inorganiques peuvent réagir violemment avec les métaux actifs, les cyanures, les esters et les thiocyanates. ▸ Les agents réducteurs inorganiques réagissent avec les agents oxydants pour générer de la chaleur et des produits qui peuvent être inflammables, combustibles ou sinon réactifs. Leurs réactions avec les agents oxydants peuvent être violentes. ▸ Des incidents impliquant l'interaction d'oxydants actifs et des agents réducteurs, que ce soit par intention ou accident, sont habituellement très énergétiques et sont des exemples de réactions intitulées sous le qualificatif de redox (oxydoréduction). ▸ Les métaux et leurs oxydes ou sels peuvent réagir violemment avec le trifluorure de chlore et le trifluorure de brome. ▸ Ces trifluorures sont des oxydants hypergoliques. Ils s'enflamment au contact (sans source externe de chaleur ou d'allumage) avec des carburants reconnus - le contact avec ces matériaux, suite à une température ambiante ou légèrement élevée, est souvent violent et peut provoquer une inflammation. ▸ L'état de subdivision peut affecter les résultats. Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à



SEL DETACHEUR

risque.

Évitez les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide et les chloroformiates

► Éviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages.

Éviter une conservation avec des agents de réduction.



X — Ne doivent pas être stockés ensemble

O — Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques

+ — Peuvent être stockés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
carbonate de disodium- hydrogène peroxyde%G (2:3)	cutanée 12.8 mg/cm ² (Locale, chronique) inhalation 5 mg/m ³ (Locale, chronique) cutanée 12.8 mg/cm ² (Local, aiguë) cutanée 6.4 mg/cm ² (Locale, chronique) * cutanée 6.4 mg/cm ² (Local, aiguë) *	0.035 mg/L (L'eau (douce)) 0.035 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.035 mg/L (Eau (Marine)) 16.24 mg/L (STP)
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	inhalation 0.04 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 3 mg/m ³ (Local, aiguë) inhalation 0.21 mg/m ³ (Locale, chronique) * inhalation 1.93 mg/m ³ (Local, aiguë) *	0.013 mg/L (L'eau (douce)) 0.013 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.014 mg/L (Eau (Marine)) 0.047 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.047 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.002 mg/kg soil dw (sol) 4.66 mg/L (STP)
CARBONATE DE DISODIUM	cutanée 33.8 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 4.6 mg/m ³ (Systémique, chronique) cutanée 0.79 mg/cm ² (Locale, chronique) inhalation 4.6 mg/m ³ (Locale, chronique) cutanée 40 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) inhalation 4.6 mg/m ³ (Systémique aiguë) cutanée 0.79 mg/cm ² (Local, aiguë) inhalation 4.6 mg/m ³ (Local, aiguë) cutanée 16.9 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 2.3 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 10 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * cutanée 0.394 mg/cm ² (Locale, chronique) * inhalation 2.3 mg/m ³ (Locale, chronique) * cutanée 20 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * inhalation 2.3 mg/m ³ (Systémique aiguë) *	Pas Disponible

Suite...



SEL DETACHEUR

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
	Oral 10 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) * cutanée 0.394 mg/cm² (Local, aiguë) * inhalation 2.3 mg/m³ (Local, aiguë) *	

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Belgique Limites d'exposition professionnelle	PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Hydrogène (peroxyde d')	1 ppm / 1,4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
CARBONATE DE DISODIUM	7.6 mg/m3	83 mg/m3	500 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	75 ppm	Pas Disponible
CARBONATE DE DISODIUM	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)	E	≤ 0.01 mg/m³
CARBONATE DE DISODIUM	E	≤ 0.01 mg/m³

Notes:

bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.

Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens

généralisés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminant.

Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contamineurs à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvant généralisés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle



Protection des yeux/du visage.

- Masque chimique. Protection pour tout le visage.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Protection des mains / pieds

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.
La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.



SEL DETACHEUR

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées.

L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- Excellente lorsque le temps de pénétration > 480 min
- Bonne lorsque le temps de pénétration > 20 min
- Juste quand le temps de pénétration < 20 min
- Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.

Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

NE PAS porter de coton ou des gants avec le dos de la main en coton.

NE PAS porter de gants en cuir.

Arroser promptement toutes les éclaboussures sur les chaussures en cuir ou les bottes ou s'assurer que de telles chaussures sont protégées par des sur-chaussures en PVC.

Voir Autre protection ci-dessous

Protection corporelle

- Combinaisons intégrales.
- Tablier en PVC.
- Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave.
- Douche oculaire.

Autres protections



SEL DETACHEUR

·Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité.

Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.

·Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les surchaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.

·Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements non statiques à tissage serré (pas de fermetures métalliques, de boutons ou de poches).

·Des chaussures de sécurité sans étincelles ou conductrices doivent être envisagées. Les chaussures conductrices sont des chaussures dont la semelle est faite d'un composé conducteur chimiquement lié aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et pour dissiper l'électricité statique du corps afin de réduire la possibilité d'inflammation des composés volatils. La résistance électrique doit être comprise entre 0 et 500 000 ohms. Les chaussures conductrices doivent être stockées dans des casiers proches de la pièce dans laquelle elles sont portées. Le personnel qui a reçu des chaussures conductrices ne doit pas les porter pour aller de son lieu de travail à son domicile et vice versa.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Le)s'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

CARBONATE DE DISODIUM-HYDROGÈNE

PEROXYDE%G (2:3)

Matériel	CPI
NATURAL RUBBER	A
NITRILE	A
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
PVC	C

* CPI - Index de Performance

Chemwatch A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type B-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	B P1 conduit d'air*	-	B PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	B P2	B PAPR-P2
100 x ES	-	B P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	B PAPR-P3

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air

Suite...



SEL DETACHEUR

libre.

- » Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	divisé solide	Densité relative (l'eau = 1)	2.5 approx
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Sans Objet
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	60	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	157.01
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Non Volatile	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Negligible
Pression de vapeur (kPa)	Negligible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	10
Densité de vapeur (Air = 1)	Sans Objet	VOC g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité



SEL DETACHEUR

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. ▸ Exposition prolongée pour un échauffement. ▸ Pas de risque de polymérisation. · Les solutions de peroxyde d'hydrogène se décomposent lentement, émettent de l'oxygène et sont donc stabilisées en ajoutant de l'acétanilide etc.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	L'inhalation de poussière, engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu. Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, a la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. Les personnes avec une fonction respiratoire défaillante, des maladies des voies respiratoires et des états tels qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées. · L'inhalation de quantités excessives de vapeurs peut provoquer des maux de tête, vertiges, vomissements, diarrhées, irritations, insomnies et des œdèmes aigus du poumon. L'empoisonnement systémique due à l'inhalation de peroxyde d'hydrogène peut provoquer des tremblements et l'engourdissement des extrémités, des convulsions, des œdèmes pulmonaires, des pertes de conscience ou des états de choc. Le peroxyde d'hydrogène a des propriétés d'avertissement faibles. Des hautes concentrations de vapeurs ou de brumes sont susceptibles de provoquer des irritations aiguës du nez ou des poumons, de la toux, des malaises, de l'essoufflement et l'inflammation du nez et de la gorge
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu
Contact avec la peau	Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermatite pré-existante. Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposée à ce produit. Une solution du produit postée à l'humidité de la peau ou la transpiration, peut augmenter les effets irritants. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériel produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.
Chronique	Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.



SEL DETACHEUR

Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Un symptôme principal est un souffle court et difficile. Des zones d'ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X.

carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
	Oral(Rat) LD50; 893 mg/kg ^[1]	
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
	Inhalation(Mouse) LC50; 2800 mg/L4h ^[2]	
CARBONATE DE DISODIUM	Oral(Rat) LD50; >225 mg/kg ^[2]	
	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg/24h moderate
	Oral(Rat) LD50; 2800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg/30s mild
		Eye (rabbit): 50 mg SEVERE
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Skin (rabbit): 500 mg/24h mild
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
CARBONATE DE DISODIUM	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
CARBONATE DE DISODIUM-HYDROGÈNE PEROXYDE%G (2:3) & PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
PEROXYDE D'HYDROGÈNE & CARBONATE DE DISODIUM	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, on également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou



SEL DETACHEUR

l asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

carbonate de disodium-hydrogène peroxy%G (2:3)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	4.9mg/l	1
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	2mg/l	1
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.1mg/l	1
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.69mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	2mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	16.4mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.27mg/l	4
CARBONATE DE DISODIUM	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	Pas Disponible	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1-10mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	156.6-298.9mg/l	4
	LC50	96h	Poisson	300mg/l	2

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI

Suite...



SEL DETACHEUR

(Japon) - Données de bioconcentration

Pour le métal :

Devenir atmosphérique - Les substances inorganiques contenant des métaux ont généralement une pression de vapeur négligeable et ne devraient pas se disperser dans l'air.

Devenir dans l'environnement : Les processus environnementaux, tels que l'oxydation, la présence d'acides ou de bases et les processus microbiologiques, peuvent transformer les métaux insolubles en formes ioniques plus solubles. Les processus environnementaux peuvent améliorer la biodisponibilité et peuvent également jouer un rôle important dans la modification des solubilités.

Devenir aquatique/terrestre : Lorsqu'ils sont libérés dans un sol sec, la plupart des métaux présentent une mobilité limitée et restent dans la couche supérieure ; certains s'infiltrent localement dans les écosystèmes d'eaux souterraines et/ou d'eaux de surface lorsqu'ils sont mouillés par la pluie ou la glace fondante. Un ion métallique est considéré comme infiniment persistant car il ne peut davantage se dégrader. Une fois libérés dans les eaux de surface et les sols humides, leur sort dépend de leur solubilité et de leur dissociation dans l'eau. Une proportion importante des métaux dissous/sorbés se retrouve dans les dépôts créés par la sédimentation des particules en suspension. Les ions métalliques restants peuvent alors être absorbés par les organismes aquatiques. Les espèces ioniques peuvent se lier à des ligands dissous ou être absorbées par des particules solides dans l'eau.

Écotoxicité : Même si de nombreux métaux présentent peu d'effets toxiques aux niveaux de pH physiologiques, la transformation peut introduire des effets nouveaux ou amplifiés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	BAS	BAS
CARBONATE DE DISODIUM	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	BAS (LogKOW = -1.571)
CARBONATE DE DISODIUM	BAS (LogKOW = -0.4605)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	BAS (KOC = 14.3)
CARBONATE DE DISODIUM	HAUT (KOC = 1)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
VPvB	✗	✗	✗



SEL DETACHEUR

Critères PBT remplies?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▸ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▸ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ▸ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▸ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier : ▸ La réduction, ▸ La réutilisation ▸ Le recyclage ▸ L'élimination (si tout le reste a échoué) Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rend impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Pour de petites quantités d'agents oxydants: ▸ Acidifier avec précaution une solution à 3% à pH 2 avec de l'acide sulfurique. ▸ Ajouter graduellement jusqu'à 50% une solution en excès de 50% de bisulfite de sodium tout en remuant. ▸ Ajouter un surplus de 10 % de bisulfate de sodium. ▸ Si aucune réaction n'apparaît (comme indiqué par une augmentation de température), ajouter avec précaution plus d'acide. ▸ Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage. ▸ Consulter l'Autorité de régulation des déchets pour un traitement. ▸ Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible



SEL DETACHEUR

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU	3378	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	5.1
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	50
	Code de classification	O2
	Etiquette de danger	5.1
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	1 kg
	Code tunnel de restriction	2 (E)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3378	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sodium carbonate peroxyhydrate	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	5.1
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	5L
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A803
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	562
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	25 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	558
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 kg



SEL DETACHEUR

Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y544
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	2.5 kg

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	3378	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	5.1
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-A, S-Q
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	1 kg

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3378	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	II	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	O2
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	1 kg
	Équipement requis	PP
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)	Pas Disponible



SEL DETACHEUR

Nom du produit	Grouper
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Pas Disponible
CARBONATE DE DISODIUM	Pas Disponible

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)	Pas Disponible
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	Pas Disponible
CARBONATE DE DISODIUM	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

PEROXYDE D'HYDROGÈNE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC)
- Agents classés par les Monographies du CIRC
Belgique Limites d'exposition professionnelle
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

CARBONATE DE DISODIUM Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaboré par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
carbonate de disodium-hydrogène	15630-89-4	Pas Disponible	01-2119457268-30-XXXX 01-2120769934-37-XXXX



SEL DETACHEUR

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
peroxyde%G (2:3)			

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1	GHS05; Dgr	H302; H318
2	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Ox. Sol. 1; Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 2; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Aquatic Acute 2	GHS03; GHS05; Dgr; GHS09; GHS02	H302; H318; H271; H315; H411; H335; H332; H401; H270

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
PEROXYDE D'HYDROGÈNE	7722-84-1	008-003-00-9	01-2119485845-22-XXXX 01-2120763149-48-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Ox. Liq. 1; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1A; Acute Tox. 4	GHS03; GHS05; Dgr	H271; H302; H314; H332
2	Ox. Liq. 1; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Flam. Liq. 2; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Met. Corr. 1; Aquatic Chronic 2; Acute Tox. 3; Acute Tox. 2	GHS03; GHS05; Dgr; GHS02; GHS09; GHS06	H271; H314; H335; H318; H225; H336; H290; H411; H301; H330

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
CARBONATE DE DISODIUM	497-19-8	011-005-00-2	01-2119485498-19-XXXX 01-2120762791-48-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Eye Irrit. 2	GHS07; Wng	H319
2	Eye Irrit. 2	GHS07; Wng	H319
1	Eye Irrit. 2	GHS07; Wng	H319
2	Eye Irrit. 2A; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; STOT RE 2; Acute Tox. 4	GHS08; Dgr	H319; H252; H261; H312; H302; H335; H373; H332
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Non classés	non disponible	non disponible

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui



SEL DETACHEUR

Inventaire national	Statut
Canada - NDSL	Non (carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3); PEROXYDE D'HYDROGÈNE; CARBONATE DE DISODIUM)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3))
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	13/03/2019
date initiale	30/11/2004

Codes pleine de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H401	Toxique pour la vie aquatique
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
non disponible	



SEL DETACHEUR

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
13.1	08/04/2014	Aspect, Synonyme
14.1	13/03/2019	Expiration. Examen et mise à jour

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
carbonate de disodium-hydrogène peroxyde%G (2:3)	15630-89-4, 4452-58-8
CARBONATE DE DISODIUM	497-19-8, 7542-12-3, 1314087-39-2, 1332-57-6, 1977561-09-3

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères

Suite...



SEL DETACHEUR

- › ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- › KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- › NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- › PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- › TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- › TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- › INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- › NCI: Inventaire national des produits chimiques
- › FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'acco écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)